



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cancer du côlon

Question écrite n° 50182

Texte de la question

Mme Marguerite Lamour attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur le dépistage du cancer colorectal. Le dépistage précoce du cancer colorectal réduit considérablement son incidence et sa mortalité. La prévention a pris beaucoup de retard en France, qui fait partie désormais des pays à risque élevé (50 % de hausse en 1980 et 2000). Compte tenu des orientations fortes exprimées par le chef de l'État et des mesures déjà engagées pour lutter contre d'autres formes de cancer, elle l'interroge pour savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour lancer une campagne efficace de dépistage du cancer colorectal dans les meilleurs délais. Elle le remercie de bien vouloir lui apporter des éclaircissements afin de répondre aux inquiétudes exprimées, tant par les citoyens que par les associations chargées de fédérer leurs actions.

Texte de la réponse

Le cancer du colon-rectum représente un problème de santé publique. Les recommandations internationales ainsi que celles émises par l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé (ANAES) insistent sur le fait que le dépistage de ce cancer par recherche de saignement occulte dans les selles est possible dans le cadre de campagnes de dépistage organisé soumises à des conditions strictes de réalisation. Le développement du dépistage organisé de ce cancer est une des mesures du plan national de mobilisation contre le cancer. Deux appels successifs à candidature, en décembre 2001 puis en octobre 2002, ont permis de sélectionner vingt-deux départements pilotes pour proposer ce dépistage selon un cahier des charges élaboré avec l'appui du groupe technique national sur le dépistage de ce cancer, tenant compte des recommandations nationales et européennes. Les campagnes de dépistage ont commencé dans tous les départements pilotes. Le suivi de la mise en oeuvre du dépistage est réalisé par le groupe technique national piloté par la Direction générale de la santé. L'évaluation des premiers résultats, pour les départements pilotes ayant un recul suffisant, débute actuellement, cherchant à vérifier si les critères nécessaires à l'efficacité du programme, et notamment un taux de participation suffisant de la population cible, sont bien réunis. Les conclusions de cette évaluation permettront de définir une stratégie nationale.

Données clés

Auteur : [Mme Marguerite Lamour](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50182

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 2004, page 8606

Réponse publiée le : 11 janvier 2005, page 402